

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 24 MARS 2015 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR03 -2015.doc

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel — LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - BIESSE Frédérique - DEBEAUCÉ Christine - CABOCHE Chrystelle – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier - GOMEZ René

Pouvoirs : ADELAERE Sylvain à Amélie MATEO – PANTALEONE Alexandra à Joëlle SOREL – Jean-Louis BONNET à Olivier SERVEL – Maguelone SUQUET à Olivier LECOMTE – Anne-Marie DEJEAN à Sylvie CONTRERAS.

Convocation du 18 mars 2015

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal du 02 février 2015 : 2 corrections sont apportées

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Gestion et finances

1. Compte administratif 2014 de la commune – rapporteur : M CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au Maire délégué, présente aux membres du conseil municipal le Compte administratif 2014 de la commune.

VOTE = 28 voix POUR (unanimité). Monsieur le Maire ayant quitté la salle

2. Affectation du résultat 2014 de la commune – rapporteur : M CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au Maire délégué, présente aux membres du conseil municipal l'affectation du résultat 2014 comme suit :

- 193 513,73 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 486 341,24 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

3. Budget primitif 2015 de la commune – rapporteur : M CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au Maire délégué, présente aux membres du conseil municipal le Budget 2015 de la commune.

VOTE = 23 voix POUR et 6 Abstentions

Vote pour le maintien des taux d'imposition = 29 voix POUR (unanimité)

Vote pour l'attribution des subventions = 29 Voix POUR (unanimité)

4. Compte administratif 2014 du camping - rapporteur : A LEROY

Madame Annie LEROY, adjointe au Maire déléguée, présente aux membres du conseil municipal le Compte administratif 2014 du camping municipal.

VOTE = 28 voix POUR (unanimité). Monsieur le Maire ayant quitté la salle

5. Affectation du résultat 2014 de la commune – rapporteur : A LEROY

Madame Annie LEROY, adjointe au Maire déléguée, présente aux membres du conseil municipal l'affectation du résultat 2014 comme suit :

- 1 091,90 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

6. Budget primitif 2015 du camping municipal - rapporteur : A LEROY

Madame Annie LEROY, adjointe au Maire déléguée, présente aux membres du conseil municipal le Budget 2015 du camping municipal

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

7. Signature du contrat de renégociation des prêts avec la Caisse d'Épargne – rapporteur : M CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée les emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne.

	Date de réalisation	Durée initiale	Taux fixe initial	Capital restant dû
n° A1708081	18/02/2008	20 ans	4,75	521.240,15
n° A1708924	18/12/2008	20 ans	5.35	419.672,54
n° A17120EI - ARC30539	10/09/2012	15 ans	4,09	488.184,44
n° 8230590	10/09/2012	15 ans	4,44	262.724,04
TOTAL en €				1.691.821,17

La Caisse d'Épargne propose de mettre en place un nouveau financement réalisé avec intégration de 140.745.30 € d'indemnité dans le capital restant dû et incluant un allongement de la durée résiduelle moyenne de 60 mois :

- o Capital restructuré : 1 832 566,47 € - Taux fixe Gissler A1 : 3,26 % - Durée totale (en nombre d'échéances) : 70
- Différé d'amortissement : 2 – Trimestrialité : 35.210,39 € - Montant total intérêts à terme : 610 641,07 €

VOTE = 23 voix POUR et 6 Abstentions

Services annexes :

8. Service de l'eau : décision modificative – rapporteur : O SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2015 du service de l'Eau.

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

9. Service de l'eau : emprunt auprès du CDC - rapporteur : O SERVEL

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 17 décembre 2014, il avait été autorisé à signer auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 1 194 343 €. Or, sur la dite-délibération, la durée et le taux de préfinancement avaient été omis. Il convient, en conséquence, de délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de la réalisation, pour le service de l'eau, d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 1 194 343 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'Alimentation en Eau Potable à la Combe Salinière – 1^{ère} tranche, à Gignac et dont les conditions sont les suivantes :

Type : PSPL – Montant : 1 194 343 € - Durée du prêt : 40 ans - Périodicité des échéances : Trimestrielle - Durée de préfinancement : 9 mois - Taux de préfinancement : Livret A + 1%- Index : Livret A - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 % - Amortissement : Déduit - Modalité de révision : Simple Révisabilité - Taux de progressivité des échéances : 0 %

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Affaires générales :

10. Dénomination de voies – rapporteur : J F SOTO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, Monsieur le Maire, Jean François SOTO, présente aux membres de l'assemblée l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune. A ce sujet, il propose d'attribuer la dénomination de la voie perpendiculaire à la rue du Pont comme suit : rue des deux ponts

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Levée de la séance à 20h30